



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 10 décembre 2020

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)

Elections communales 2021 – Dispositif d'information et inscription 1^{er} tour

Comme annoncé lors de la dernière séance, un dispositif d'information à la population concernant les élections communales 2021 a été mis en place depuis le 30 novembre 2020. La dernière PIO a informé la population du calendrier des élections et renvoie les personnes intéressées aux informations publiées sur le site Internet communal (www.cugy-vd.ch) au travers d'une page dédiée « Elections communales 2021 - Informations à la population ».

Cette page met à disposition les informations suivantes :

- Présentation du fonctionnement du Conseil communal, de la Municipalité et du processus électoral, avec le calendrier des échéances ;
- Une Foire aux questions (FAQ) ;
- Les flyers d'information publiés par le Canton à l'attention des électeurs en général, et plus particulièrement des électeurs étrangers ;
- L'Arrêté de convocation des élections communales 2021 du Conseil d'Etat ;
- Les liens vers les pages web cantonales d'informations sur les élections ;
- Le lien vers le site cantonal www.pour-ma-commune.ch, présentant notamment des témoignages de membres de Conseils communaux et de Municipalités ;
- La vidéo de la séance extra-muros du Conseil communal du 23 mai 2019 au Parlement cantonal ;
- L'adresse de courriel du Greffe municipal (greffe@cugy-vd.ch) où transmettre les éventuelles questions relatives à ce scrutin.

L'inscription sur les listes d'« Entente communale » ou le dépôt de listes pour le 1^{er} tour de l'élection au Conseil communal et à la Municipalité sera ouverte du **mardi 15 décembre 2020 au lundi 18 janvier 2021 à 12h00**, ceci pendant les heures d'ouverture du guichet d'accueil de l'Administration communale.

Elections communales 2021 – Annonce des intentions des membres sortants de la Municipalité

Les sept membres sortants de la Municipalité, MM. Thierry Amy, Jean-Pierre Sterchi, Philippe Flückiger, Roland Karlen, Gérald Chambon et Mmes Christine Rais El Mimouni et Frédérique Roth annoncent leur intention de se représenter à l'élection à la Municipalité pour la législature 2021-2026 sur la liste d'« Entente communale ».

Covid-19 – Mesures actuelles

Pour l'heure, le dispositif annoncé lors de la séance précédente est toujours en vigueur. La Municipalité et l'Administration communale fonctionnent normalement et les mesures implémentées sont parfaitement respectées par le personnel communal et les usagers ou visiteurs des bâtiments communaux. En fonction du nombre de participants et de la capacité à respecter les mesures barrières les séances se font en présentiel (avec masque de protection) ou en visioconférence.



Suite à la demande de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), les communes de plus de 2'000 habitants sont appelées à fournir une fois par semaine un certain nombre d'indicateurs sur la capacité de fonctionnement de leur exécutif et des services administratifs. Ces informations sont ensuite compilées par l'EMCC en vue de réaliser une cartographie cantonale de la situation des communes en lien avec la pandémie de Covid-19. Conformément à cette demande, ces informations sont régulièrement transmises par notre Administration à l'EMCC.

2. URBANISME (THIERRY AMY)

Révision du Plan d'affectation communal – Etat de situation

Ces deux derniers mois, la Municipalité a travaillé intensément sur la finalisation des projets de révision de son plan d'affectation communal (PACom), ainsi que de Règlement général de l'aménagement du territoire et des constructions (RGATC). Elle a rencontré à cet effet à trois reprises la Commission municipale d'urbanisme et de développement régional (Comur). Cette dernière a pu ainsi passer en revue dans tous ses détails le projet révisé de RGATC, poser des questions et proposer d'éventuels amendements. Dans ce contexte, la question de l'aménagement de la future zone centrale (Rue du Village), de la zone à très faible densité (zone villas), ainsi que des nouvelles zones mixtes 1 et 2 (zone de mixité commerciale et d'habitation) a pu être analysée et discutée en profondeur. Les modifications apportées au RGATC permettront une densification raisonnable et harmonieuse des différentes zones précitées, tout en préservant les qualités architecturales de notre village, les espaces, la verdure et les aspects paysagers, sans négliger les questions essentielles liées à la mobilité du futur et au stationnement sur notre territoire communal. D'ici la fin du mois, la Municipalité déposera à l'examen préalable de la DGTL son projet de PACom et de RGATC accompagné du rapport 47 OAT (Ordonnance relative à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire). Dans le cadre de cet examen préalable, la Municipalité discutera plus précisément avec la DGTL de la création de la nouvelle zone de développement prévue sur la parcelle RF n° 66 de notre Commune, de même que sur les modalités relatives à sa planification, notamment pour en déterminer l'affectation finale et sa densification. La Municipalité escompte mener à bien ce processus d'examen préalable durant l'année 2021. Elle devrait ainsi être en mesure de présenter un préavis au Conseil communal en vue de l'adoption du nouveau PACom et RGATC au début de l'année 2022 au plus tard. Une sortie de la zone réservée est prévue le 30 juin 2022.

3. FORMATION ET JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)

Garderie Arc-en-Ciel – Etat de situation

L'EFAJE, association qui chapeaute les structures d'accueil préscolaire et parascolaire ainsi que l'accueil familial de jour des enfants du Gros-de-Vaud a repris la gestion de la garderie Arc-en-Ciel (AEC) au 1^{er} août 2020. Auparavant, durant la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020, la structure a été gérée par l'Association AEC qui a dû faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19. Les institutions d'accueil collectif ont dû fermer entre le 18 mars et le 26 avril 2020, puis elles ont pu reprendre leurs activités, sans toutefois retrouver les effectifs d'avant la fermeture. La situation d'AEC correspond à cette description. Les écolages des parents qui représentent le produit principal de l'Association ont brutalement baissé, ce qui a poussé le comité de direction à demander de l'aide aux quatre communes contributrices afin que les salaires puissent être versés de mars à mai. Les communes, conscientes de leur responsabilité ont accepté de soutenir la garderie. Elles ont donc avancé de l'argent en espérant



que le comité puisse rembourser ces montants, une fois des indemnités touchées. Durant cette phase, le comité d'AEC a effectué des démarches auprès des instances cantonales compétentes pour bénéficier d'une aide financière. Il s'agissait d'une demande d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'une demande d'indemnité pour perte financières en faveur des institutions d'accueil extra-familial pour enfants.

La demande « RHT » a été rejetée, car une condition essentielle du droit à l'indemnité n'était pas remplie, à savoir que, d'après le Service de l'emploi, le risque de disparition d'emplois n'existait pas. Quant à l'indemnisation espérée, sur un montant de CHF 47'748.- sollicité par la garderie, seuls CHF 14'456.- ont été versés pour rembourser les parents qui ont payé l'écolage habituel sans avoir recours à la prestation de garde d'enfants. Ainsi, aucun montant n'a été perçu par AEC permettant de rembourser les communes.

Le budget 2020 d'AEC annonçait une perte couverte par les communes de CHF 77'700.-. Cette dernière se montera finalement à CHF 117'043.25. La part de Cugy, principale commune utilisatrice de la garderie (61%), se montera à CHF 71'396.40, alors que le budget 2020 annonçait une aide de CHF 48'500.-. Un dépassement de CHF 22'896.40 a donc été annoncé à la Cofin, qui a accepté la proposition de la Municipalité d'imputer cette somme au montant autorisé pour les dépenses urgentes, selon le préavis 01/2016, dont le solde d'élève au 1^{er} janvier 2020 à CHF 296'083.90.

Une assemblée générale d'AEC devra encore avoir lieu prochainement pour valider les comptes 2020 et dissoudre officiellement cette association.

Infrastructures scolaires

La Municipalité, à la suite de la présentation de la *Vision Asice 2035* lors de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2020, vous informe que les communes de Froideville et Morrens ont entrepris des démarches qui devraient leur permettre de mettre à disposition de l'école des classes supplémentaires dès août 2021. Les Municipalités de ces deux communes présenteront un préavis à l'attention de leur Conseil communal durant ce mois de décembre 2020. Si tout se passe comme souhaité, en août 2021, le secteur primaire bénéficierait de quatre salles de classe supplémentaires, ce qui devrait grandement faciliter l'organisation de l'année scolaire 2021-2022.

4. DÉCHETS (ROLAND KARLEN)

Incendie dans les locaux de la Voirie

Un incendie s'est déclaré dans les locaux de la Voirie le mardi 24 novembre à 19h15. Au moment de quitter les lieux, la gestionnaire de déchetterie a constaté qu'une épaisse fumée avait envahi le local principal du bâtiment. Le 117 a été immédiatement alerté et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) du Haut-Talent est intervenu en l'espace de 15 minutes, suivi des pompiers de Lausanne, ainsi que de la Gendarmerie. Des hommes équipés d'appareils respiratoires isolants à circuit fermé ont pénétré dans le local afin de situer l'endroit et l'étendue du sinistre, puis ont pu maîtriser l'incendie.

Ce début d'incendie a été provoqué par des produits toxiques provenant des retours de la population en déchetterie et stockés sous clé dans l'attente d'être acheminés auprès de l'usine de valorisation des déchets spéciaux CRIDEC.



Une première analyse laisse à penser que le sinistre a pour source une réaction exothermique provoquée par la mise en contact de deux substances incompatibles.

Grâce à cette intervention rapide des SDIS, une probable destruction du bâtiment et de son contenu (véhicules, machines et matériel divers) a pu être évitée, de même qu'une pollution due aux produits toxiques. Finalement, les dégâts matériels sont pratiquement nuls, mais la fumée toxique s'est déposée sur les parois internes du local et s'est infiltrée dans les véhicules, machines et autres outils. Une entreprise spécialisée a été mandatée pour procéder, durant environ trois semaines, à un nettoyage complet des locaux, véhicules, machines et matériels divers.

5. FORÊTS (ROLAND KARLEN)

Triage Mèbre-Talent - Découvrez la forêt de votre commune

Le Triage Mèbre-Talent, association intercommunale, a décidé de renforcer ses moyens de communication en arborant une nouvelle identité visuelle, en inaugurant une présence sur Internet et sur les réseaux sociaux et en organisant un panel d'activités sur le terrain. Vous êtes toutes et tous invité-e-s à découvrir ce nouveau site Internet truffé d'informations sur nos forêts communales et celles des six autres communes membres : www.mebre-talent.ch

Vous y trouverez également de nombreuses réponses aux questions que vous vous êtes peut-être posées :

- À qui appartient la forêt dans laquelle je me balade ?
- Pourquoi couper un arbre ?
- Ma forêt est-elle en bonne santé ?.. et bien d'autres questions-réponses.

Dès le printemps prochain, le Triage Mèbre-Talent organisera des présentations sur les activités des professionnels de la forêt (garde, bûcherons, etc.). Ces présentations seront orientées vers une large variété de publics : membres des Conseils communaux, écoliers, population des communes concernées, etc. Des informations régulières seront également relayées sur notre site Internet communal, telles que l'annonce des coupes de bois organisées après le martelage, la prévention des dangers, les règles à observer lors d'activités de professionnels sur le terrain, et bien d'autres communications encore. Par ce biais, la population pourra découvrir les coulisses de la gestion au quotidien des forêts communales.

6. POLICE (GÉRALD CHAMBON)

Incivilités au chemin des Peupliers

La Commune fait malheureusement face à des problèmes d'incivilités au chemin des Peupliers, ainsi qu'aux abords du Centre commercial. Ce type de problèmes multifactoriels est en général cyclique, mais la Municipalité a décidé de traiter ces cas à court, moyen et long terme en :

- Sollicitant la Gendarmerie afin qu'elle augmente drastiquement les contrôles dans cette zone. Le nombre de passages de la Police a ainsi augmenté de 200%, soit un à deux passages par jour, réalisés par les agents d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne, avec contrôles d'identité et dénonciation à la Municipalité le cas échéant.



- Développant un dialogue actif avec les habitants concernés. Une réunion a notamment été organisée afin d'écouter les problèmes subis et d'expliquer quelles démarches étaient entreprises par la Municipalité et ses partenaires afin de tenter de résoudre ce problème.
- Demandant à un spécialiste, le répondant de proximité Sgt. Lovis, d'apporter son soutien actif à notre démarche de dialogue et de relation privilégiée avec la population, les jeunes et les autorités locales.
- Suivant systématiquement les dénonciations de la Gendarmerie ayant trait à des violations de notre Règlement général de police, par l'envoi d'une ordonnance pénale adressée par la Municipalité aux auteurs de troubles et à leur éventuel représentant légal. Cette mesure souligne la fermeté de la Municipalité à cet égard et son appui au travail de la Gendarmerie par un suivi des dénonciations, ce qui n'est pas souvent le cas dans d'autres communes.
- Appuyant la création de deux postes d'animateurs-trices socioculturels-les, via l'ASICE, au service des communes membre de l'association. Un-e des deux animateurs-trices aura également pour mission d'aller à la rencontre des jeunes en tant que travailleur-euse social-e de proximité (TSP). L'objectif principal sera de créer, maintenir et renforcer le lien social auprès des jeunes par une démarche de proximité, hors-les-murs de l'institution. Il s'agira d'écouter, d'accompagner et d'aider ces jeunes parfois en perte de repères. La mission n'est pas d'assurer l'ordre public, mais d'y contribuer indirectement par un impact positif sur le sentiment d'insécurité, sur les incivilités (bruit, littering, etc.) et sur la petite délinquance en général par une action au plus près des jeunes et au travers de relations de confiance mutuelle établies à moyen et long terme.
- Participant le jeudi 26 novembre 2020 à une réunion entre la Gendarmerie d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne, les acteurs sociaux et la Municipalité afin de définir des moyens d'action pertinents, établir un dialogue et coordonner les efforts de l'ensemble de ces partenaires en vue de résoudre ce problème.
- Soutenant activement la programmation du nouveau foyer pour les acteurs sociaux à Cugy dès 2021 (ASICE).

7. SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (GÉRALD CHAMBON)

Réorganisation générale de l'Association intercommunale du SDIS Haut-Talent

Cela fait maintenant plusieurs années que des problèmes structurels, de personnes et de communication entraînent un mauvais fonctionnement au sein de l'Association de commune.

Cette situation a amené le Président de l'association intercommunale, M. Roland Karlen, à démissionner de sa fonction de Président et de délégué à la fin de l'assemblée intercommunale du 29 septembre 2020. Par cette démission, notre municipal entendait dénoncer les nombreux problèmes de l'Association, en particulier les liens très conflictuels existant entre le Codir et la COGEFI. La Municipalité regrette cette démission mais l'a acceptée le 12 octobre 2020. Elle remercie Roland Karlen pour le travail accompli au sein de l'Association intercommunale. M. Philippe Flückiger, Vice-Syndic de Cugy, a été nommé délégué du SDIS Haut-Talent. M. Jean-Daniel Cochard, municipal de Bretigny-sur-Morrens, assurera l'intérim en



tant que Vice-Président de l'Assemblée intercommunale jusqu'au 15 décembre 2020, date de la prochaine assemblée intercommunale.

Suite à la démission du Président de l'Association intercommunale, sans toutefois qu'aucun lien n'existe entre ces deux événements, le SDIS Haut-Talent a dû enregistrer la démission simultanée à la fois du Commandant du SDIS et de son quartier-maître pour des motifs personnels en lien avec la COGEFI du SDIS Haut-Talent. Le CODIR a pris acte et a accepté ces démissions le 14 octobre 2020.

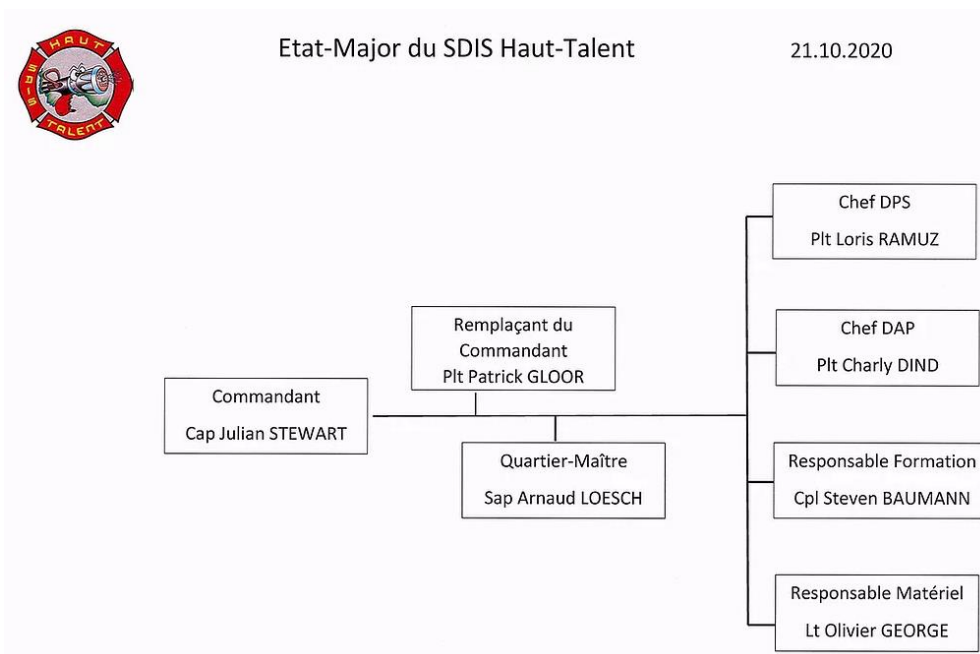
Emus de cette situation inédite et face aux dissensions internes existant de longue date au sein du CODIR, de même que face aux profondes et durables critiques émises à l'encontre de son Président, les différents acteurs du SDIS Haut-Talent, à savoir les Syndics des communes membres et le Préfet, de même que l'ECA, se sont mobilisés et ont fait un point de la situation sur le présent et le futur de cette association intercommunale. Lors de cette rencontre, différentes mesures urgentes et à plus long terme ont été envisagées et discutées. Le Préfet a été chargé de rencontrer de manière urgente le Président du CODIR.

Ainsi, suite à une rencontre avec le Préfet, le Président du CODIR de l'association, M. Christian Jacquier, a présenté sa démission le 11 novembre 2020 au CODIR et le lendemain aux communes concernées. L'élection du nouveau Président de l'Association se déroulera également lors de l'assemblée intercommunale du 15 décembre 2020. M. Michel Girod, Vice-Président du CODIR assurera dans l'intervalle l'intérim.

La Municipalité, consciente des défis à relever et des réformes à entreprendre dans les plus brefs délais, présentera M. Gérald Chambon comme candidat à la Présidence du CODIR afin de mener à bien ce nécessaire projet.

Dans l'intervalle, le SDIS a trouvé un nouveau commandant ad intérim, en la personne du Capitaine Julian Stewart qui, par décision du CODIR, a remplacé le commandant sortant dès le 21 octobre 2020. Le nouveau Commandant Stewart a plus de 16 ans d'expérience en tant que sapeur-pompier volontaire et a toutes les qualités et les qualifications requises pour devenir commandant. Afin de l'accompagner dans cette nouvelle tâche, l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA-VAUD) lui a dédié un coach pour les prochains mois, jusqu'au 1^{er} janvier 2021, date à laquelle le Capitaine Julian Stewart devrait être officiellement nommé commandant du SDIS Haut-Talent.

Le 21 octobre 2020, le nouveau commandant nous a transmis l'organigramme de son état-major et celui-ci a été également accepté par le CODIR le même jour.



Ces différents changements constituent un vrai défi pour le SDIS Haut-Talent, mais représentent également une réelle opportunité d'optimisation, avec un état-major motivé et soudé et l'appui sans réserve du CODIR et de l'Association intercommunale.